



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 19 du mois d'octobre à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

**Membres en exercice : 15**  
**Membres présents : 10**  
**Membres votants : 14 ( 4 pouvoirs )**

**PRESENTS :** CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, , Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD , DEVILLERS Dominique.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard )  
Isabelle VIRONDEAU ( pouvoir C. Caron ) Emmanuelle DUPUY ( pouvoir N. Tardif)  
Stéphane FARGE ( pouvoir Ivan Ricordel ) Alexandre TRONCHE.  
**Secrétaire de séance :** Murielle GENTE

**Date de convocation :** 14 octobre 2022

### DELIBERATION N° 2022.52 Prix de vente du presbytère

Monsieur le Maire indique que conformément à la délibération n° 2022.47, les 3 agences immobilières de la commune ont été consultées pour établir une estimation du presbytère.

Il communique à l'assemblée délibérante la fourchette d'estimation issue de cette consultation qui s'établit entre 175 000 € et 190 000.00 €.

Il rappelle que la valeur vénale du bien communiquée par les services de France Domaine consultés en 2021 s'établit à 189 000.00 €.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, après délibération,

- ✓ Décide à l'unanimité de fixer le prix de vente à 215 000.00 €
- ✓ Décide de confier la vente du bien aux 3 agences immobilières de la commune à savoir : Celaur immobilier, l'Immobilier du Sud - Ouest, Human immobilier.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Christophe CARON



<b>Suffrages exprimés</b>	14
<b>Pour</b>	14
<b>Contre</b>	0
<b>Abstentions</b>	0